



É T U D E



LA CULTURE DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX. ABANDON OU RENOUVEAU ?

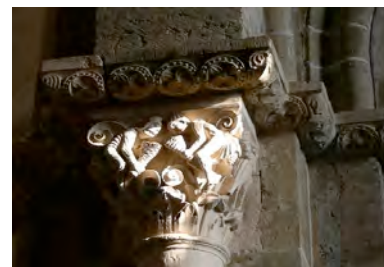
Décembre 2010



LA CULTURE DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX. ABANDON OU RENOUVEAU ?

Les pratiques culturelles des Parcs naturels régionaux

Etude réalisée par Loriane Gouaille



Sous la direction de Nicolas SANAA,
Chargé de mission Aménagement du territoire et Culture
à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Pôle Patrimoines et Développement durable -

Décembre 2010

Sommaire

<u>Sommaire.....</u>	<u>3</u>
<u>Remerciements.....</u>	<u>4</u>
<u>Introduction.....</u>	<u>5</u>
<u>Méthodologie</u>	<u>7</u>
<u>I. La culture, outil stratégique à la disposition des Parcs ?.....</u>	<u>8</u>
1.1. La place de la culture dans les chartes.....	8
1.2. Les moyens humains mis à la disposition de la culture	8
1.3. La culture, outil de développement territorial pour l'avenir ?.....	11
<u>II. Quelle(s) culture(s) dans les Parcs ?.....</u>	<u>14</u>
2.1. Les Parcs, opérateurs ou maîtres d'ouvrage culturels ?	14
2.2. Le patrimoine : un domaine incontesté et toujours privilégié.....	15
2.3. La culture : un lieu d'expérimentation	18
<u>III. Le travail des chargés de mission : aspects techniques et financiers</u>	<u>21</u>
3.1. Quelles sources de financement ?	21
3.2. Vers d'autres formes de soutien pour la culture.....	23
3.3. Quelles relations avec les acteurs culturels institutionnels et associatifs ?	26
<u>IV. Le savoir-faire Parc en matière de culture.....</u>	<u>30</u>
4.1. Une dynamique culturelle territoriale.....	30
4.2. Le choix de l'expérimentation : pour faire une autre culture.....	33
4.3. La culture au service des "valeurs Parc"	35
<u>Conclusion et perspectives de travail</u>	<u>37</u>

Remerciements

À l'ensemble des participants de la commission aménagement du territoire de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et plus particulièrement à Roger Gardes, président de la commission et du Parc des Volcans d'Auvergne, Nicolas Sanaa et Philippe Moutet, chargés de mission à la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Aux chargés de mission des Parcs qui ont répondu au questionnaire et, plus particulièrement, à ceux qui ont participé activement aux différentes réunions du comité de pilotage :

- Violaine Jost du Parc des Ballons des Vosges,
- Marie Landron du Parc des Boucles de la Seine normande,
- Delphine Panossian et Philippe Godeau du Parc des Caps et Marais d'Opale,
- Nils Brunet du Parc des Causses du Quercy,
- Emmanuelle Vin du Parc de Chartreuse,
- Paul Simonpoli du Parc de Corse,
- Sophie Dransart du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse,
- Christèle Bulot du Parc de Loire-Anjou-Touraine,
- Audrey Legendre du Parc de Scarpe-Escaut,
- Isabelle Landry du Parc du Vexin français.

Introduction

Dès les journées de Lurs-en-Provence en 1966 et la création des premiers Parcs naturels régionaux, germeait l'idée de faire dans les Parcs une nouvelle culture et de mettre en avant un nouveau patrimoine qui replaceraient l'Homme au centre des espaces naturels. La culture est alors considérée comme un des quatre critères de création des Parcs : " un quatrième critère, capital aussi à nos yeux, qui est celui de la culture (...). Le parc naturel nous est apparu comme un haut lieu de culture"¹.

Suivant le mouvement déjà initié par Georges-Henri Rivière, intervenant lors des Journées de Lurs-en-Provence et fondateur du Musée national des Arts et Traditions Populaires, deux premiers écomusées sont alors mis en place : les écomusées d'Ouessant dans le Parc d'Armorique en 1968 et de Marquèze dans le Parc des Landes de Gascogne en 1970.

Du patrimoine, les Parcs naturels régionaux se sont re-orientés vers le développement culturel dans la seconde moitié des années 1990. Le *Manifeste pour un futur durable* est adopté par le conseil d'administration de la Fédération des Parcs naturels régionaux en 1997. Un texte d'orientation, intitulé *Le développement culturel dans les Parcs naturels régionaux*, est rédigé par les chargés de mission des Parcs et adopté par l'Assemblée générale, en 1999. Sans toutefois abandonner le patrimoine culturel, mission originelle des Parcs, les chargés de mission culture veulent rappeler que les Parcs sont des espaces rendus vivants par le développement d'une culture durable et d'un service culturel de proximité.

Cependant, les ambitions soulevées par la note de 1999 et, plus largement, la place de la culture dans les Parcs et au sein de la Fédération ont connu un coup d'arrêt, voire une marche arrière forcée. La fin des mises à disposition, par le Ministère de l'Agriculture, d'un poste de chargé de mission à la Fédération a entraîné un délitement du réseau culture et une perte de son influence politique auprès des élus et des instances des Parcs. La convention cadre triennale, signée en 2001, avec le Ministère de la Culture n'a pas été renouvelée et un nouveau chargé de mission à la Fédération, Nicolas Sanaa, ne fut nommé qu'en 2009.

Une perte de temps et de lisibilité du réseau, un retard pris ... qui ont fait reculer le patrimoine et le développement culturels à des places mineures dans les enjeux et les priorités des Parcs, au moment où ils se recentraient sur le patrimoine naturel et entraient en révision de chartes. Le terme même de "Parc naturel régional" biaise la situation, en offrant une visibilité plus importante au patrimoine naturel. Pour le grand public, un Parc est avant tout un espace naturel où l'on ne fait pas ou ne peut pas faire de la culture. D'ailleurs, le site Internet de la Fédération, entrée principale de découverte des Parcs par le grand public, n'offre aucune place à la culture, ni même au patrimoine culturel².

Pourtant, la spécificité territoriale d'un Parc est due aussi bien au patrimoine naturel qu'au patrimoine culturel, à son histoire et son identité. Preuve en est les nombreux logos des Parcs qui utilisent un élément du patrimoine culturel pour se représenter, se définir. D'ailleurs, les

¹ *Les Journées nationales d'études sur les Parcs naturels régionaux. Lurs-en-Provence (septembre 1966)*, Paris : La Documentation française, 1967, p.9.

² La rubrique "Découvrir" est subdivisée en sous-rubriques dont aucune ne concerne directement le patrimoine culturel : "les Parcs", "à la découverte de la nature", "découverte et dégustation", "hébergement", "les produits du terroir", "les savoir-faire", "agenda des Parcs".

textes de loi ne créent aucune hiérarchie des valeurs, aucune tutelle du patrimoine naturel sur le patrimoine culturel :

- Loi "Paysage" de 1993 - Article R244-I. : "À l'initiative des régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, peut être classé en Parc naturel régional un territoire à l'équilibre fragile, **au patrimoine naturel et culturel riche** et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine."
- Décret d'application de 1994 : "Le Parc naturel régional a pour objet :
 - a) de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
 - b) de contribuer à l'aménagement du territoire,
 - c) de contribuer **au développement économique, social et culturel** et à la qualité de la vie,
 - d) d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
 - e) de réaliser **des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus** et de contribuer à des programmes de recherche."

Voilà la situation de la culture en 2010, année exceptionnelle de la biodiversité, dans les Parcs et à la Fédération. Vision pessimiste ? Réalité ? La culture est, en tout cas, un sujet considéré comme mineur mais qui gagne en voix depuis la nomination d'un nouveau chargé de mission et la mise en place d'une étude sur les pratiques culturelles payée sur les fonds propres de la Fédération des Parcs.

Méthodologie

À la demande de l'ensemble des chargés de mission, Nicolas Sanaa a lancé une étude sur les pratiques culturelles des Parcs. Les objectifs étaient nombreux et ambitieux : inventorier les activités culturelles des Parcs, permettre de produire un document stratégique de positionnement de la Fédération et des Parcs naturels régionaux sur la culture, nourrir la réflexion sur les relations entre les Parcs et la politique culturelle et, de manière plus pratique, réaliser une boîte à outils accessible sur l'extranet de la Fédération.

L'étude s'est basée sur l'envoi d'un questionnaire, modifié et validé lors d'un comité de pilotage au mois de mai 2010, et destiné aux chargés de mission culture ou patrimoine identifiés dans les Parcs. Chaque étape de l'étude, analyse des résultats, réflexions sur des thématiques, a été discutée lors de comités de pilotage téléphoniques.

Le taux de réponses a été suffisamment satisfaisant pour permettre une étude représentative de la situation puisque environ 60% des Parcs, en mesure de participer, ont répondu. L'analyse des questionnaires a été confrontée aux résultats de l'étude sur la culture, menée en 2002 et s'est accompagnée de quelques entretiens téléphoniques.

Cette étude amène néanmoins quelques mises en garde méthodologiques. Tout d'abord, l'ensemble des chargés de mission n'ont pas répondu à cette étude. Les résultats présentés concernent donc un échantillon de Parcs, aussi représentatif qu'il puisse l'être. D'autre part, les réponses et les situations présentées dans les questionnaires ont toutes été analysées dans les contextes spécifiques à chaque Parc : date de création des Parcs, expérimentation et retour d'expériences, maillage des équipements culturels sur le territoire des Parcs, implication culturelle des collectivités locales.

I. La culture, outil stratégique à la disposition des Parcs ?

Quelle est la place réelle de la culture dans les Parcs naturels régionaux et dans leurs projets de territoire ? En allant au-delà des possibles effets d'annonce des libellés des chartes, la culture peut-elle être considérée comme un outil stratégique à la disposition des Parcs ?

1.1. La place de la culture dans les chartes

La question de la place de la culture dans les chartes de Parc se pose de manière urgente, dans le contexte actuel général de révisions de chartes. De nombreux chargés de mission culture sont confrontés au risque de voir la culture perdre de l'importance dans les nouvelles chartes, voire même de ne plus y figurer.

La présence des termes "culture" ou "action culturelle" n'entraîne pas systématiquement un phénomène de cause à effet comme, par exemple, le recrutement d'un poste de chargé de mission ou la programmation annuelle et continue d'événements culturels. D'autre part, tous les trois ans, la re-discussion du contrat de Parc conduit à un repositionnement stratégique des actions et, donc, du niveau de priorité de la thématique culture.

Il est possible d'analyser la place de la culture sur la longue durée (une trentaine d'années), grâce à la succession de plusieurs chartes dans les Parcs les plus anciens. Dès la rédaction des premières chartes, le patrimoine a toujours été la thématique privilégiée au détriment de l'action culturelle. Au milieu des années 1990, quelques Parcs ont fait une place au développement culturel : les premiers postes de chargé de mission "culture" ont été créés.

Aujourd'hui, lorsque l'action culturelle est inscrite dans les chartes, elle est quasiment toujours subordonnée au patrimoine et à son animation ou valorisation. Considérée uniquement comme un outil, et non pas comme un objectif à part entière, elle est positionnée au troisième niveau des chartes (niveau des mesures), avec comme objectifs de dynamiser et d'animer le territoire.

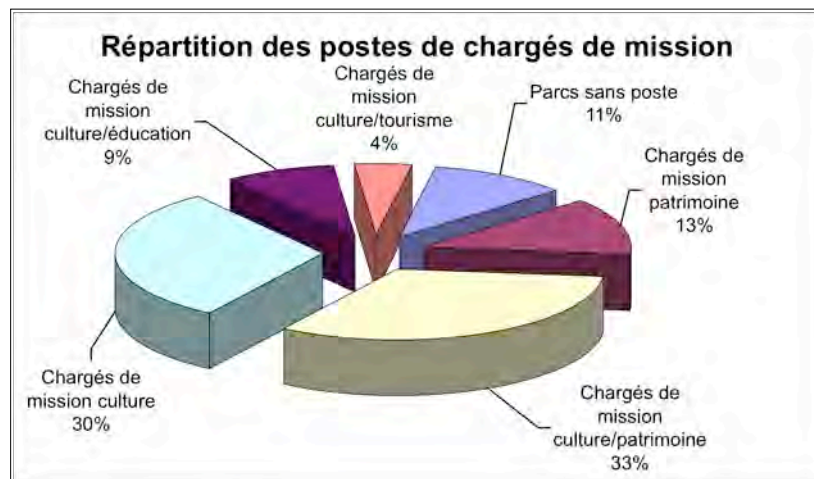
Pour l'avenir de la prise en compte de l'action culturelle dans les chartes, la diversité est de mise. Certains Parcs qui avaient fait de l'action culturelle une priorité remettent en cause cette avancée. Quelques chartes de Parcs en révision sont néanmoins très ambitieuses pour l'action culturelle, notamment la nouvelle charte des Landes de Gascogne qui en fait un préalable pour mobiliser la jeunesse du territoire et pour cultiver une richesse culturelle identitaire décloisonnée.

1.2. Les moyens humains mis à la disposition de la culture

Même si la place de la culture dans les chartes de Parcs est un indice pour saisir son importance stratégique, seul l'inventaire des moyens humains mobilisés pour la culture offre véritablement des indications pertinentes. En effet, les ambitions culturelles des chartes et les recrutements de chargés de mission culture ne coïncident pas automatiquement.

→ Les chargés de mission culture

Les services en charge de la culture sont les moins fournis dans les Parcs, sauf à de rares exceptions souvent conditionnées par le nombre d'équipements culturels possédés par les Parcs. Ainsi, en moyenne, les Parcs ont recruté au moins un chargé de mission pour la culture au sens général du thème.



Malgré tout, quelques Parcs n'ont pas ressenti le besoin de créer un poste de chargé de mission culture ou de recruter après le départ de techniciens. Ces Parcs, très minoritaires, au nombre de cinq, apparaissent néanmoins comme des cas à part. Ces absences s'expliquent pour plusieurs raisons :

- ces Parcs ont été nouvellement créés ou ont connu très récemment un renouvellement de leur charte et sont donc en attente de redéfinition des postes,
- ces Parcs ne reconnaissent pas le patrimoine et le développement culturel comme des thématiques prioritaires, malgré leurs inscriptions dans les chartes : ils peuvent mettre en place de manière très ponctuelle des actions culturelles mais leur organisation est prise en charge par l'ensemble des techniciens.

À part ces quelques Parcs sans chargé de mission, les situations sont extrêmement variées. Près de 10% des Parcs ont choisi de mettre en avant le patrimoine, en délaissant l'action et le développement culturels. En effet, certains Parcs se positionnent clairement dans leur charte pour le patrimoine, les chargés de mission travaillant essentiellement à l'inventaire et à la protection du patrimoine bâti. Il faut tout de même noter que les situations sont poreuses puisque le développement culturel intervient souvent dans la phase finale de valorisation du patrimoine.

Cette situation reste encore à la marge face aux 30% de Parcs ayant choisi de donner à la thématique "développement culturel" de véritables moyens humains. Cette volonté est d'autant plus affirmée lorsque ces postes "culture" sont associés à des postes "patrimoine", placés dans un même et seul pôle.

Néanmoins, pour la majorité des Parcs, les chargés de mission ont des attributions doubles avec des postes de chargés de mission culture/patrimoine, culture/tourisme, culture/éducation à l'environnement.

Ce cumul des attributions rend assez complexe le travail des chargés de mission avec des compétences et des charges de travail qui ne sont pas identiques entre les thématiques, la

culture jouant très souvent le rôle de maillon faible. D'autre part, le travail effectué sur la culture est très souvent orienté par la deuxième thématique :

- le doublon culture/tourisme : la valorisation touristique des actions culturelles vues comme outils de développement économique,
- le doublon culture/éducation à l'environnement : la culture comme support de diffusion des connaissances en lien avec le développement durable, la biodiversité.

➔ **Le pouvoir relatif de la commission culture : quels rôles pour quel soutien ?**

La mise en place d'une commission, a fortiori d'une commission spécifique à la culture ou au patrimoine, n'est pas obligatoire dans les statuts d'un Parc naturel régional. Certains Parcs ont d'ailleurs abandonné les commissions thématiques récemment, pour privilégier des groupes de travail sur les projets culturels en cours. Néanmoins, sur l'échantillon étudié, seuls 10% des Parcs ne possèdent pas de commission culture tout en ayant attribué au chargé de mission culture un élu référent. Pour les autres, les commissions sont plurithématiques, orientant ainsi les discussions :

- la "commission éco-citoyenneté, culture et développement durable" pour le Parc de l'Avesnois,
- la "commission culture, patrimoine, éducation et vie locale" pour le Parc des Causses du Quercy,
- la "commission patrimoine, culture, catalanité pour le Parc des Pyrénées catalanes".

Bien plus que de simples organes consultatifs, les commissions culture sont des outils de gouvernance, comme peuvent l'être aussi les groupes de travail. En réunissant l'ensemble des partenaires, ces commissions permettent d'être à l'écoute des attentes, de faire comprendre et de diffuser le projet culturel du Parc. Par exemple, la commission culture du Parc de Brière organise deux réunions publiques par an, l'une pour présenter les missions et les actions du Parc, la deuxième pour permettre aux responsables d'associations culturelles d'intervenir. Dans le Parc de l'Avesnois, un groupe de travail "culture" a été créé pour réunir des structures et partenaires culturels, tous les mois ou tous les deux mois. Ce groupe est co-animé par le Parc et par une association d'accompagnement au développement culturel.

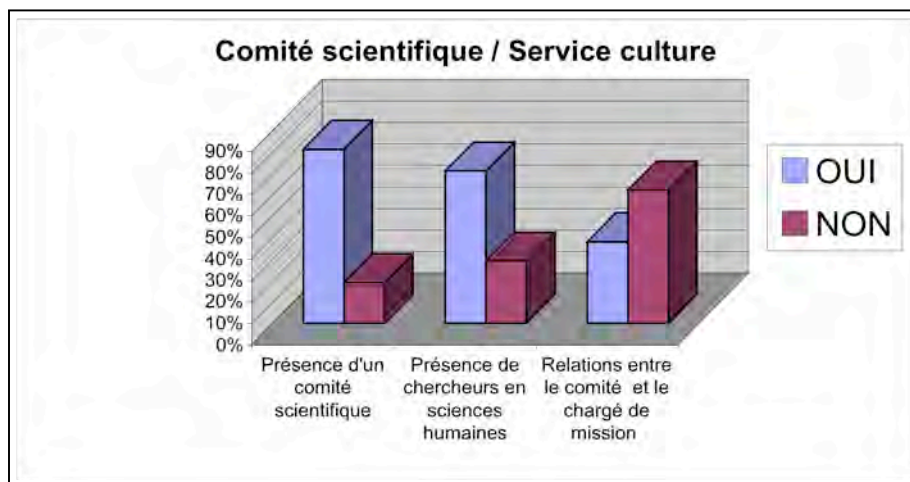
En allant au-delà du simple lieu d'échange, les commissions peuvent devenir des groupes de pression pour défendre la vision de la culture dans les Parcs auprès des partenaires institutionnels et privés. En effet, les commissions réunissent des représentants des DRAC ou des services culturels des régions et départements ainsi que les élus référents/présidents des commissions culture parfois conseillers régionaux ou généraux. Les chargés de mission pourraient utiliser ces réunions pour promouvoir des partenariats bipartites, voire tripartites, en usant des voix et de l'influence de ces représentants auprès des organes politiques.

➔ **Le comité scientifique : organe parallèle ou collaborateur du service culture ?**

Le comité scientifique, lieu de recherche et de réflexion prospective sur les grands enjeux des Parcs, est aussi un indice fiable pour envisager le rôle de la culture dans les projets de territoire des Parcs. La culture est-elle considérée comme un sujet susceptible d'être discuté dans le comité scientifique, au même titre que le patrimoine naturel ? Quelle est la représentation des sciences humaines dans ces comités ?

Dans l'échantillon de Parcs étudié, près de 70% des Parcs ont institué un comité scientifique, dans lequel, dans la grande majorité des cas, des chercheurs en sciences humaines sont

représentés. La réalité est pourtant moins positive. En effet, même si ces chercheurs sont bien inscrits dans les listes du comité scientifique, ils ne sont que rarement présents lors des réunions, souvent démotivés par la prépondérance du patrimoine naturel dans les sujets de discussion. Cette absence est renforcée par la quasi-inexistence de relations entre les chargés de mission culture et les chercheurs en sciences humaines du conseil scientifique.



Pour pallier ce désengagement des chercheurs, certains Parcs ont mis en place des conseils scientifiques dédiés spécifiquement aux questions culturelles : le Parc de Lorraine a créé un conseil consultatif d'orientation culturelle qui se compose d'une quinzaine de membres dont des chercheurs tels que la conseillère ethnologie de la DRAC.

Pourtant, le fait d'entretenir des relations avec le monde scientifique est primordial pour les chargés de mission culture. En plus de se tenir au courant des dernières avancées scientifiques et des nouveaux sujets d'étude, les chargés de mission peuvent créer des liens avec les universités, les centres de recherche ou les DRAC, sources potentielles d'ingénierie. Ainsi, quelques Parcs de la région Rhône-Alpes mettent en place, avec l'Université Lyon II³, un inventaire du patrimoine culturel immatériel, le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse travaille sur plusieurs sujets d'étude avec l'Ecole du Paysage de Versailles.

1.3. La culture, outil de développement territorial pour l'avenir ?

La culture est-elle considérée par l'ensemble des acteurs des Parcs comme un outil d'animation et de développement territorial ? En prenant en compte les enjeux assignés à la culture aujourd'hui, quelle sera la place de la culture dans l'avenir ?

➔ Les enjeux assignés à la culture

Il apparaît clairement que peu d'élus des Parcs ont une image positive et forte de la place et des enjeux assignés à la culture. Ce manque de reconnaissance stratégique explique donc la situation de l'action culturelle dans certaines chartes de Parc. Souvent la culture n'est pas une

³ Sur le patrimoine culturel immatériel, la Fédération des Parcs a organisé, en partenariat avec le Ministère de la Culture, une journée en décembre 2010 basée sur les différentes expériences des Parcs.

des thématiques prioritaires dans les actions Parc et, surtout, dans les projets de territoire. Elle est uniquement considérée comme un simple outil, élément isolé d'un projet, et non pas comme une politique en tant que telle.

Plus ou moins tous les élus semblent s'accorder sur le rôle économique de l'action et du patrimoine culturels de plus en plus considérés uniquement comme des outils d'attraction touristique pour les territoires des Parcs. Cynisme, réalisme, conformisme ? Il est certain que le mouvement, entamé depuis quelques années déjà au niveau national, considérant la culture comme une valeur pécuniaire a des conséquences. Cette situation se développe donc actuellement, essentiellement au sein des Parcs qui n'ont jamais mis en place de politique culturelle forte.

☞ *Charte du Parc des Causses du Quercy : "l'animation du territoire et la dynamique culturelle des Causses du Quercy".*

Néanmoins, certains Parcs ont choisi de prendre en compte la culture de manière plus offensive en faisant d'elle un des axes majeurs d'une politique d'attractivité des territoires. Ces Parcs, aussi bien espaces ruraux qu'en partie urbains, sont confrontés à des situations territoriales difficiles, voire sinistrées : manque de cohésion sociale, désertification, chômage par exemple. La culture est donc devenue un outil au service du lien social, une partie intégrante de la vie et de l'animation du territoire. Certains Parcs sont même allés plus loin faisant de la culture un outil pour raviver une fierté identitaire et territoriale. Outils au pouvoir fédérateur et unitaire, la culture et les actions culturelles favorisent un sentiment de remise en confiance dans un territoire à l'image parfois détériorée. Elles réveillent aussi une envie de (re-)mobilisation des habitants ou des porteurs de projets.

➔ **Quelle stratégie culturelle dans les Parcs ?**

Même si quelques rares Parcs ont lancé de véritables projets culturels, la grande majorité n'a pas encore (ou n'a pas ressenti le besoin) entamé de réflexion de fond sur les politiques et les stratégies culturelles.

Certains événements contextuels (recrutement d'un chargé de mission culture, révision de charte, rédaction de convention avec les services culturels des collectivités territoriales ou de l'Etat) peuvent coïncider avec une prise de conscience de la nécessité d'élaborer un projet culturel global.

La question de la culture restant encore délicate, la mise en place d'une stratégie culturelle permettrait aux chargés de mission :

- *de suivre une direction claire, limitant ainsi les risques de critiques face à un éparpillement ou à une perte de cohérence des actions culturelles proposées,*
- *de créer un temps de réflexion et de gouvernance, permettant de mobiliser et de faire intervenir les élus sur la place de la culture dans les projets de territoire.*

Il est certain que ce travail de réflexion et d'élaboration doit être une perspective de travail dans les années proches, aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau des chargés de mission des Parcs.

➔ **Quelles visions prospectives pour le projet culturel de territoire ?**

La question de la vision prospective du projet culturel de territoire est quelque peu biaisée au vu de l'absence de politique culturelle dans de nombreux Parcs. Comment envisager la

place de la culture dans les Parcs dans un futur plus ou moins proche lorsque l'on ne peut pas s'appuyer aujourd'hui sur une stratégie culturelle ?

Quelques Parcs, lors des révisions de charte, ont réalisé ou fait réaliser des diagnostics des acteurs et des manifestations culturels. Cependant, l'étape suivante a été parfois complètement abandonnée, le diagnostic n'étant pas suivi d'actions concrètes. L'abandon de la prospective est révélateur. Les Parcs, qui ont toujours été des lieux d'expérimentation, pourraient se retrouver distancés, limités dans leur faculté de création par la démobilisation politique des élus face au sujet problématique de la culture.

Plusieurs solutions apparaissent :

- *l'adoption d'une position claire par la commission aménagement du territoire, et dans un second temps du bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux, sur la prise en compte prospective de la culture dans les Parcs et sur son rôle de moteur du développement territorial,*
- *mettre en place plusieurs Agendas 21 de la culture dans les Parcs, comme une suite logique des reconnaissances des chartes de certains Parcs en tant qu'Agendas 21,*
- *lancer dans les Parcs des diagnostics culturels, soutenus politiquement par les élus pour mettre en place de véritables politiques et stratégies culturelles.*

II. Quelle(s) culture(s) dans les Parcs ?

Quelle(s) culture(s) est proposée par les Parcs, sur leurs territoires ? Au premier abord, cette culture ne semble pas globale et unifiée. Plus d'accompagnement de projets culturels que de création ? Plus d'actions patrimoniales que d'actions culturelles ?

2.1. Les Parcs, opérateurs ou maîtres d'ouvrage culturels ?

"Les Parcs, opérateurs ou maîtres d'ouvrages culturels ?". Cette distinction entraîne un certain nombre de conséquences dans la conception du travail des chargés de mission. En effet, le chargé de mission culture est-il d'abord un animateur de réseau culturel ou un producteur d'activités culturelles ? D'autre part, encourager l'accompagnement de projet ne limite-t-il pas le travail d'expérimentation ?

La dichotomie du travail des techniciens est plus ou moins importante selon les territoires. Elle augmente en fonction de la place du soutien aux porteurs de projets dans les chartes de Parcs, de la densité du maillage associatif, de la volonté du Parc et, surtout, de l'intervention des collectivités dans le domaine culturel. Ainsi, dans les Parcs regroupant sur leurs territoires de nombreuses associations, l'accompagnement de projets peut représenter près de 90% du temps de travail du chargé de mission. En moyenne, sur les Parcs étudiés, il représente près de 35% mais peut se réduire à simplement 5%. Ce taux de 5% est exceptionnel : il correspond à une volonté affirmée du Parc d'être force de création artistique sur un territoire manquant d'associations culturelles.

➔ Formes de l'accompagnement

L'accompagnement de projets peut prendre plusieurs formes :

- un accompagnement financier comme, par exemple, le paiement des droits de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) ou de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD),
- un accompagnement pour la communication autour du projet et pour la diffusion des programmes,
- un accompagnement technique avec une mise à disposition des connaissances et de l'ingénierie des chargés de mission dans le montage de projets culturels,
- un accompagnement matériel avec des prêts de matériel d'exposition voire, même, des expositions itinérantes.

Pour mettre en place un soutien financier, des Parcs, tels que les Parcs de la Haute-Vallée de Chevreuse, de Millevaches en Limousin ou du Gâtinais français, fonctionnent avec des dispositifs d'appel à projets artistiques⁴ ; organisés en une ou plusieurs sessions, ces appels à projet doivent répondre à des critères spécifiques :

- la cohérence des projets avec la charte et les valeurs du Parc,
- le déroulement du projet sur le territoire du Parc,
- la valorisation des patrimoines du Parc,
- la mise en place de projets adressés à l'ensemble des publics.

⁴ Sur l'accompagnement de projets, voir le dossier thématique dans la boîte à outils (extranet de la Fédération des Parcs).

De façon générale, les projets soutenus doivent favoriser les rencontres, les partenariats entre les différents acteurs culturels locaux et les approches transversales.



◀ La Ruche insolite du Parc du Gâtinais français : Projet de création d'une ruche artistique pour une miellerie soutenu par le Parc

➔ La question de la labellisation

La Fédération et les Parcs ont déjà compris l'avantage de mettre en place une marque de "produits Parcs", au niveau national. Cette marque, propriété de l'Etat, regroupe des produits liés à l'accueil dans les Parcs, notamment deux produits à vocation culturelle et patrimoniale :

- "les visites culturelles" dans le Parc du Verdon,
- "les sorties patrimoine" dans le Parc de Loire-Anjou-Touraine.

Au niveau territorial des Parcs, de plus en plus de chargés de mission culture s'intéressent à la labellisation d'événements culturels. En effet, la mise en place d'événements labellisés par les Parcs démontre le succès de l'appropriation de l'esprit Parc et de la démarche des événements culturels. Cette labellisation ne passe évidemment pas obligatoirement par la mise en place d'une marque ; elle peut simplement prendre la forme d'une charte ou d'un accord signés par les porteurs de projet.

Quelques Parcs (Parcs de l'ENRx, Parc de Brière) travaillent actuellement sur la mise en place d'éco-chartes et d'éco-événements⁵. La démarche éco-événements est devenue un critère de sélection pour la présence des Parcs sur des manifestations qui sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus sollicitieuses. Elle permet aussi de légitimer les actions des Parcs, en soutenant des initiatives aux valeurs identiques aux siennes, d'atteindre les acteurs culturels et le tissu associatif du territoire, de créer un réseau et de favoriser un renouvellement des activités culturelles. Enfin, elle offre une visibilité accrue des Parcs auprès des partenaires institutionnels. Cependant, le risque est de voir le chargé de mission culture devenir le "responsable éco-événements" prioritairement.

2.2. Le patrimoine : un domaine incontesté et toujours privilégié

Le patrimoine culturel a été une des premières thématiques privilégiées par les Parcs naturels régionaux, depuis leur création. Le rôle de sauvegarde du patrimoine culturel, inscrit dans le décret de 1994, a été rapidement pris en charge par les Parcs.

⁵ Sur les éco-événements, voir le dossier thématique dans la boîte à outils (extranet de la Fédération des Parcs). Voir le site consacré aux éco-manifestations du Parc de l'Avesnois : <www.eco-evenements-pnra.com>.

→ La spécificité des Parcs : le patrimoine identitaire et immatériel

Le champ patrimonial, toujours en expansion, est un champ trop large pour être traité de manière intégrale par les Parcs. Très rapidement, les Parcs se sont repositionnés et concentrés sur le patrimoine spécifique à leur territoire : un patrimoine identitaire et immatériel. Par exemple, le Parc d'Armorique s'intéresse à la langue, la musique et la danse bretonne, le Parc du Périgord-Limousin à la culture occitane.

→ La mission de connaissance du patrimoine : le travail d'inventaire

Certains Parcs ont lancé, dès leur création, des opérations d'inventaire avec, pour objectif premier, d'identifier et connaître le patrimoine culturel présent sur le territoire⁶. Par exemple, l'inventaire est lancé dès 1974 par le Parc des Boucles de la Seine Normande. Cette prise de conscience patrimoniale dépend de contextes particuliers à chaque Parc : les relations avec les acteurs de l'Inventaire, la sensibilisation des élus au patrimoine. Cette mission d'inventaire n'est pourtant pas systématique, voire même fragilisée ; certains Parcs n'ont encore jamais mené, par eux-mêmes, d'opération d'inventaire et d'autres ont supprimé des postes de chargés de mission patrimoine récemment.

L'inventaire peut concerner aussi bien le patrimoine culturel bâti qu'immatériel ou archéologique. Quelques Parcs choisissent même de croiser les inventaires des patrimoines bâti, végétal et immatériel comme le Parc des Boucles de la Seine Normande. Les inventaires peuvent être thématiques ou topographiques (voire les deux en même temps). Le choix de la méthode et des zones à inventorier se fait alors en fonction des projets d'aménagements prévus dans une commune, d'un choix politique et identitaire ou de l'urgence de restauration de bâtiments.

Avec le transfert de la mission d'inventaire aux régions en 2007, le travail des chargés de mission a connu des modifications, en substituant leurs interlocuteurs. Les rapports avec les Services Régionaux de l'Inventaire (SRI) sont très différents d'un Parc à l'autre et d'une région à l'autre, selon les capacités financières des SRI et leur volonté à mettre en place des conventions. Ces partenariats peuvent parfois prendre la forme d'une aide financière, permettant le recrutement d'un chargé de mission, ou tout du moins, une aide logistique pour l'utilisation des logiciels d'inventaire.

→ La protection et la valorisation du patrimoine

La phase d'inventaire est une première étape qui mène, dans l'ensemble des Parcs, à des travaux de protection et de restauration du patrimoine et à des projets de sensibilisation des publics.

Journées du Patrimoine 2008 ►
dans le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse
Visite guidée des fermes inventoriées



⁶ La Fédération des Parcs a consacré en juin 2010 un séminaire à l'inventaire du patrimoine bâti dans le Parc de la Brenne, "L'inventaire du patrimoine bâti ans les Parcs naturels régionaux. Pourquoi faire, pour quoi faire et comment faire ?".

L'inventaire du patrimoine bâti dans quelques Parcs naturels régionaux

Parcs naturels régionaux	Inventaire du patrimoine culturel
Brière	Inventaire réalisé du petit patrimoine bâti
Boucles de la Seine Normande	Inventaire du patrimoine bâti depuis 1974 Nouvelle méthodologie d'inventaire croisé par commune des patrimoines bâti, immatériel et végétal
Caps et Marais d'Opale	Inventaire du patrimoine rural bâti en torchis Inventaire torchis 2009-2010 Inventaire patrimoine lié à l'eau (val de Liane) 2006-2007 Inventaire des fermes patrimoniales 2007 Inventaire du petit patrimoine bâti 2000
Gâtinais français	Programme d'inventaire du patrimoine est en projet en lien avec le SRI du Conseil régional d'Ile-de-France.
Haute-Vallée de Chevreuse	Inventaire du patrimoine vernaculaire en 1996 Inventaires thématiques des corps de ferme du territoire de 2007 à 2009 et des moulins Inventaire topographique à l'échelle de son territoire élargi Partenariat avec le SRI de la Région Ile-de-France
Loire-Anjou-Touraine	Inventaire des loges de vignes et lavoirs
Lorraine	Restauration des lavoirs, fontaines, gayoirs Inventaire en cours en partenariat avec les services des départements et de la Région
Montagne de Reims	Inventaire des lavoirs, fontaines et moulins à eau
Monts d'Ardèche	Inventaire du patrimoine bâti sur une communauté de 4 communes en cours de finalisation Inventaires thématiques
Morvan	Inventaire entre 2006-2011 sur le patrimoine des communes, autour de 3 thématiques : le Morvan terre de légende et de croyances, le Morvan industriel et artisanal, les édifices religieux et seigneuriaux
Narbonnaise en Méditerranée	Inventaire du patrimoine éolien Inventaire des vestiges du Moyen Age concernant les voies de circulation et l'ancienne frontière occitano-catalane Inventaire des techniques de pêche artisanale
Pyrénées Catalanes	Identification du patrimoine bâti Repérage du petit patrimoine bâti vernaculaire : constitution d'une base de données (démarrage en 2008)
Verdon	Inventaire du petit patrimoine
Vexin	Inventaire réalisé en partenariat avec l'IAURIF/Visiaurif

Parc des Landes de Gascogne : l'Atelier Patrimoine

L'Atelier Patrimoine a été créé pour venir en aide aux habitants-propriétaires d'éléments du patrimoine qui ont peu de moyens financiers pour l'entretenir. Ils peuvent bénéficier de l'intervention du Parc uniquement sur les éléments annexes des maisons d'habitation (loges à cochon, fours à pain, poulaillers). Depuis la mise en place de l'atelier, près de 150 bâtiments ont été restaurés après plusieurs étapes :

- une pré-étude technique du bâti à restaurer,
- un devis de fourniture de matériaux payés par le propriétaire,
- la réalisation des travaux commandés, pour une somme forfaitaire qui varie en fonction de l'importance des travaux effectués par l'Atelier.

La sensibilisation des publics aux enjeux patrimoniaux peut prendre plusieurs formes :

- des journées thématiques dont les Journées du Patrimoine,
- des visites (parfois à vélo) commentées,
- des expositions et rencontres culturelles ou artistiques dans un lieu patrimonial, des soirées nocturnes dans des sites patrimoniaux,
- des chantiers de restauration, des stages sur des matériaux spécifiques,
- des publications grand public.

2.3. La culture : un lieu d'expérimentation

Le domaine de la création culturelle est véritablement le lieu de l'expérimentation. Malgré les spécificités de chaque Parc, les points communs restent la recherche d'innovation, la mixité des approches et la place privilégiée des artistes auprès des habitants.

→ **La valorisation de la mixité des approches**

Le maître mot de la culture dans les Parcs est véritablement la mixité : mixité des approches, mixité des arts, mixité de lieux, mixité des publics enfin. Tous les projets culturels montés ou soutenus par les Parcs sont en adéquation avec le territoire, avec le projet de territoire. Les chargés de mission ne montent pas d'actions culturelles sorties de tout contexte : elles doivent valoriser le territoire du Parc, les habitants, les traditions tout en assurant une ouverture des activités à l'ensemble de la population.

► Parade dans le Parc de Scarpe-Escaut



Mixité des arts. Les chargés de mission essayent de promouvoir tous les champs artistiques, même si quelques Parcs privilégient un art en particulier en fonction de traditions anciennes, des ressources artistiques offertes par le territoire ou, aussi, de la sensibilité des chargés de mission. Certains Parcs organisent des événements récurrents d'une année sur l'autre alors que d'autres Parcs préfèrent organiser des actions uniques. Le meilleur exemple de cette mixité

des arts est le Festival Identi'Terres, dans le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, toutes les années sur une période de dix jours (9^e édition en 2010), qui programme une vingtaine de spectacles, de toutes les disciplines.

Exemples de création et d'animation culturelles dans les Parcs naturels régionaux

Arts/Thématiques	Parc – Intitulé de l'action
Les livres, l'écriture, l'oralité	Parc des Landes de Gascogne : La Nuit de l'écriture Parc des Caps et Marais d'Opale : Les Patoisades Parc du Vexin français : Festival du Conte
La musique	Parc du Gâtinais français : Aventure musicale
Le théâtre, le théâtre de rue, le cirque	Parc du Verdon : Les Crieurs du Verdon
Le cinéma	Parc de l'Avesnois : Ciné DD Parc du Livradois-Forez : Ciné Parc, Ciné mômes
L'art contemporain	Parc du Périgord-Limousin : Art en bandoulière Parc du Vercors : Les Fermades Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse : Une église, un artiste Parc de Brière : Artiste en escapade

En plus de projets ponctuels, les Parcs participent à certains événements spécifiques à la culture et au patrimoine comme les Journées du Patrimoine ou la Nuit des musées. Les chargés de mission "investissent" aussi des événements à vocation scientifique, en proposant des activités culturelles, comme par exemple le "Jour de la Nuit" auquel la Fédération et les Parcs participent activement depuis sa mise en place. Ces événements scientifiques permettent d'ouvrir les activités culturelles à de nouvelles problématiques et de toucher un nouveau public. Ils sont l'occasion de créer des activités nouvelles et spécifiques utilisant la culture comme un médium pédagogique.

- Programme "La Nuit est à nous" dans le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse : Voyage de nuit avec Cyrano et Gassendi- Théâtre Quantique



➔ La place privilégiée de l'artiste dans les Parcs

La présence privilégiée et récurrente des artistes dans les activités culturelles proposées par les Parcs est aussi une caractéristique principale. Les Parcs souhaitent soutenir les artistes, encourager la création artistique qui est considérée comme un facteur et une preuve de l'animation des territoires.

Un événement annuel dans les Parcs permet souvent pour les chargés de mission d'expérimenter sur une période courte des activités et des partenariats avec des artistes : la Fête du Parc. Certains chargés de mission sont d'ailleurs en charge de son organisation qui

peut prendre plus ou moins de temps. La Fête du Parc est donc le moment privilégié pour replacer la culture et le développement culturel dans le projet de territoire du Parc. Ainsi, le Parc des Ballons des Vosges a travaillé avec une quarantaine d'artistes dans le cadre de la Fête du Parc en 1999 et 2001 : des artistes s'étaient vus confier la création d'œuvres selon les sites où se déroulait la Fête. Le Parc du Vercors a lancé un appel à projet culturel pour la Fête des 40 ans du Parc.

La présence des artistes sur les territoires des Parcs⁷ prend deux formes principales : la résidence d'artiste et la commande. Certains Parcs, comme le Parc des Ballons des Vosges (charte 2000-2010), ont inscrit dans les résidences d'artiste dans leur charte. De plus en plus abondantes, les résidences revêtent plusieurs enjeux : permettre à un artiste de vivre de son art, placer les artistes au centre du processus de développement local, leur offrir une visibilité sociale, économique et culturelle ainsi que valoriser l'image du territoire grâce au média artistique. Sur l'échantillon de parcs étudié, près de la moitié ont mis en place des résidences, sur des thématiques diverses, après un appel à projets. La forme de la résidence correspond parfaitement aux Parcs en s'installant sur un territoire, en y puisant des idées pour créer une œuvre unique, correspondant à l'environnement du Parc.

Parc des Ballons des Vosges : Suivez l'artiste

Opération lancée depuis une dizaine d'années par le Parc des Ballons des Vosges, ces appels à projets ont pour objectif d'encourager la création artistique professionnelle, en lien avec le territoire du Parc, son patrimoine et ses habitants. Destinés à des artistes professionnels menant le projet en binôme avec un partenaire local, l'opération "Suivez l'artiste" a déjà récompensé à ce jour 25 projets sur près d'une centaine présentée au jury de sélection.

Contact : Violaine Jost, v.jost@parc-ballons-vosges.fr



⁷ La Fédération des Parcs, le Parc des Landes de Gascogne et l'Iddac ont organisé un colloque sur "La place de l'artiste dans les territoires de projet" le 13 octobre 2009 dont les actes sont téléchargeables sur le site extranet de la Fédération.

III. Le travail des chargés de mission : aspects techniques et financiers

Le travail des chargés de mission culture se comprend à l'aune de la situation politique et économique nationale. En effet, très dépendant des financements publics extérieurs, ce travail est impacté par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et par la réforme des collectivités publiques qui risquent de fragiliser les budgets. Cependant, cette période est propice à la réflexion sur de nouvelles stratégies culturelles, pour dépasser les conséquences négatives des réformes actuelles. Comment les Parcs financent la culture ? Quelles sont les relations entre les chargés de mission et les acteurs institutionnels ?

3.1. Quelles sources de financement ?

"Les services culture des Parcs, des services sans moyen ?" : une idée largement répandue dans le réseau culture mais qui nécessite néanmoins quelques ajustements. Quelles sont les principales sources de financement des actions culturelles ?

➔ Les sources de financements

Les actions mises en place par les chargés de mission culture sont, pour 90% des Parcs, financées par les budgets d'actions, souvent dans le cadre des contrats de Parc. La région apparaît comme le principal pourvoyeur régulier de fonds pour la culture, d'autant plus depuis la mise en place des Services régionaux de l'Inventaire. Cependant, la durée de trois ans des contrats de Parc pose la question de la pérennité des actions culturelles au-delà de ce laps de temps et donc de la possibilité d'établir une véritable stratégie territoriale globale avec la culture comme thématique transversale.

La première session des Pôles d'excellence rurale (PER) a permis à certains Parcs de recevoir des fonds uniquement destinés à la culture et le patrimoine. L'appel à projet a été lancé en décembre 2005 pour soutenir des projets innovants et créateurs d'emplois dans le monde rural. Plusieurs Parcs ont déposé des projets pour des PERs à vocation patrimoniale et culturelle :

- le Parc des Monts d'Ardèche : "Construire une destination agricole, culturelle, scientifique et touristique de niveau européen",
- le Parc des Causses du Quercy : "Réseau archéologique et paléontologique Bouriane-Causses du Quercy",
- le Parc de Normandie-Maine : "Valorisation du thème de la peinture dans une démarche de développement touristique durable".

Sur les Parcs étudiés, la moyenne du budget culture s'élève à 7% par rapport au budget global du Parc, mais les écarts sont variables fluctuant de 5% à 15%, la moyenne la plus haute correspondant aux Parcs considérant la culture comme fondamentale dans leur projet de territoire. Cependant, malgré ces chiffres en fin de compte relativement favorables, le budget culture va en priorité aux actions patrimoniales. En effet, lorsque le budget est commun à l'action culturelle et au patrimoine, les dépenses pour l'action culturelle ne représentent que 20% du total. Certains Parcs prennent d'ailleurs les financements de l'action culturelle dans le budget patrimoine, se justifiant par l'idée que la culture sert à valoriser le patrimoine et à le rendre vivant.

→ L'utilisation des fonds européens



Depuis 1992 et la signature du Traité de Maastricht, la culture est une compétence européenne permettant la mise en place de fonds européens spécifiques au domaine culturel. En plus du programme cadre Culture 2007-2013, d'autres fonds destinés au développement (FEDER, FSE), à la jeunesse, à l'éducation peuvent être mobilisés par les Parcs. Par exemple, plusieurs mesures de l'axe 3 "Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale" du fonds Feader 2007-2013 peuvent concerner des projets culturels :

- les services pour la population et l'économie rurale,
- la promotion des activités touristiques,
- la conservation et la mise en valeur du patrimoine rural.

Le recours aux fonds européens est déjà ancien dans certains Parcs même s'il n'est pas constant. Sur l'échantillon étudié, 54% des Parcs utilisent actuellement des financements européens (programme européen en cours en 2010).

Une limite doit pourtant être apportée aux rapports des chargés de mission culture avec les fonds européens. En effet, le financement des activités culturelles est réalisé par le biais de fiches culture rajoutées, plus ou moins de force, dans les programmes. La culture n'est effectivement jamais le sujet originel des programmes européens. Elle intervient dans un second temps, souvent en tant que support de valorisation et de diffusion.

Parc du Gâtinais français : les fonds FEADER

Le Parc du Gâtinais porte un Groupe d'Action Locale dans le cadre du projet européen LEADER sur la période 2007-2013. Le projet soutenu concerne la valorisation des savoir-faire locaux du Gâtinais : "Ancrer les savoir-faire locaux pour un nouveau mode de développement à transmettre aux générations futures".

Plusieurs actions sont mises en place mais, plus spécifiquement, une partie du programme est consacrée à la création d'actions patrimoniales et culturelles :

- l'encouragement de la production artistique (thématique des plantes),
- l'approfondissement de la connaissance et de l'identification du patrimoine lié aux cultures agricoles (patrimoine immatériel, patrimoine bâti).

Contact : Yannick Le Chaudelec, y.lechaudelec@parc-gatinais-francais.fr

3.2. Vers d'autres formes de soutien pour la culture

Le financement des actions culturelles par des crédits institutionnels se complexifie d'année en année. Il devient donc nécessaire d'envisager de nouvelles formes de soutien financier ou technique.

➔ La valorisation des projets inter-parcs

Encourager les projets inter-parcs peut permettre le déclenchement de projets et d'actions culturelles en permettant une mutualisation des moyens humains et financiers sur une échelle plus importante. D'autre part, ils offrent aux chargés de mission une ouverture de réflexion vers d'autres situations, d'autres Parcs aux territoires et contextes différents.

Ces projets inter-parcs se mettent essentiellement en place dans des Parcs situés dans une même région ou dans des départements limitrophes. Les projets portent sur des thématiques générales à l'ensemble des Parcs, comme le paysage ("Regards croisés sur les paysages" dans les Parcs des Monts d'Ardèche, du Pilat et du Vercors), ou sur des thématiques ou ressources plus locales comme le bois ("Mémoire du bois" dans les Parcs des Landes de Gascogne et du Périgord-Limousin). Poursuivant le travail lancé lors de "Regards croisés sur les paysages", les Parcs des Monts d'Ardèche, du Pilat et du Vercors, rejoints par le Parc de Lorraine, ont décidé de travailler sur la question du patrimoine industriel à partir de recherches universitaires et de créations d'art contemporain⁸.

Parcs des Monts d'Ardèche, du Pilat et du Vercors : Regards croisés sur les paysages

Dans le cadre du programme européen Leader+, ces trois Parcs se sont associés pour mettre en place un programme de recherche "Regards croisés sur les paysages" sur l'évolution des paysages, en l'abordant par une dimension culturelle et artistique. Entre 2005 et 2007, onze artistes ont été invités à réfléchir sur la question du paysage, en créant des œuvres inaugurées en 2007. Le suivi artistique a été réalisé par Art3, avec le relais d'une association culturelle située dans chaque Parc.



➔ Le mécénat ou le sponsoring, une véritable solution ?

Depuis quelques années, les chargés de mission prennent conscience de la difficulté de trouver des financements et de monter des budgets prévisionnels pour la création de projets culturels. De plus en plus, le mécénat culturel semble être une solution pour limiter l'impact du retrait financier des collectivités. Cependant la recherche de mécènes reste chronophage, les règles financières et juridiques strictes, les contreparties en terme d'image parfois trop importantes et le risque de transformer le chargé de mission culture en chargé de mission communication.

⁸ Sur ce projet inter-parcs, voir <<http://www.leader-pilat.eu/leader-en-actions/89-cooperer-lorraine-ardeche-vercors-et-pilat>>.

Un constat sociologique s'impose : la recherche et le démarchage d'entreprises pour le mécénat ne sont pas des tendances naturelles chez les chargés de mission culture. Les Parcs n'utilisent le mécénat culturel que de manière exceptionnelle pour une action ponctuelle, sur des thématiques privilégiées qui attirent les mécènes : la restauration du patrimoine, la création contemporaine et la fête du Parc. Seuls deux Parcs ont recours au mécénat pour l'année 2010 et deux autres Parcs ont des projets pour l'année 2011. Une constante apparaît néanmoins : les mécènes sont souvent des entreprises en lien avec la production d'énergie (RTE, Total, Gaz de France).

Même si les chargés de mission culture ne font pas appel régulièrement au mécénat culturel, ils peuvent mobiliser certaines entreprises, la plupart du temps locales, pour un soutien matériel ou financier : prêt de matériels, réduction sur les locations d'équipements culturels, réduction ou gratuité pour l'édition de documents.

Aujourd'hui, le mécénat culturel local reste un niveau peu utilisé alors que les possibilités sont nombreuses et les relations directes avec les entreprises locales peut-être plus aisées qu'avec les grandes entreprises.

Les chargés de mission culture ne doivent pas être réticents au mécénat culturel. De grandes fondations de l'environnement, telles que la Fondation Hulot ou la Fondation GoodPlanet de Yann Arthus-Bertrand, utilisent massivement le mécénat. Ainsi, instaurer une démarche proactive en faveur du mécénat culturel pourrait être une solution à expérimenter dans les Parcs.

➔ À la recherche de nouveaux partenaires territoriaux

Si le mécénat ou le sponsoring apparaissent comme de nouvelles sources de soutien financier pour la culture, la mise en place de partenariats avec d'autres acteurs artistiques ou culturels présents sur les territoires de Parcs peut offrir des solutions. Les avantages sont nombreux : une mutualisation des moyens techniques et financiers, la découverte de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux réseaux de diffusion culturelle.

- **Les Métiers d'art**

Les métiers d'art sont devenus aujourd'hui des atouts à mettre en avant pour les territoires des Parcs, d'un point de vue économique, touristique et culturel. Afin d'offrir une meilleure visibilité de ces professionnels, plusieurs labels ont été créés : le label "Ville et Métiers d'art"⁹ depuis 1992 regroupant une soixantaine de communes ou le label "Entreprise du patrimoine vivant"¹⁰, marque du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi créée en 2005.

À l'initiative des missions développement économique ou tourisme, certains Parcs ont initié des partenariats avec les représentants des métiers d'art ou, plus directement, avec les artisans, à condition que les ressources humaines existent sur le territoire. Une route de savoir-faire a été mise en place dans le Parc du Haut-Jura, regroupant des artisans, des producteurs agro-alimentaires et des artistes, les itinéraires proposés étant ponctués de plusieurs musées et maisons thématiques¹¹.

Sur l'échantillon de Parcs analysé, seuls deux Parcs, les Monts d'Ardèche avec l'opération "Mai des Métiers d'art" et le Périgord-Limousin avec l'opération "Art en bandoulière",

⁹ Pour le label "Ville et Métiers d'art", voir le site Internet : <<http://www.vma.asso.fr>>.

¹⁰ Pour le label "Entreprise du patrimoine vivant", voir le site Internet : <<http://www.patrimoine-vivant.com/>>.

¹¹ Sur la route des savoir-faire du Parc du Haut-Jura, voir le site Internet : <<http://www.parc-haut-jura.fr>>. 24

travaillent avec les métiers d'art sur le volet culturel. Le recours aux métiers d'art est pourtant intéressant. Ils offrent de façon indéniable des possibilités de création d'œuvres et d'animations pédagogiques : ils permettent de rendre vivant le patrimoine et de l'insérer dans la modernité.

 Parc du Périgord-Limousin : l'opération "Art en bandoulière"

Le Parc du Périgord-Limousin a choisi de mettre en avant les métiers d'art nombreux sur son territoire, en leur consacrant une orientation spécifique dans sa Charte : "soutenir les initiatives des professionnels des métiers d'art et valoriser l'ensemble des savoir-faire".

Entre 2006 et 2009, l'opération "Art en bandoulière" a prouvé l'interaction possible entre les métiers d'art et la culture, en faisant rencontrer les arts plastiques et les métiers d'art. Elle s'articulait en deux phases : les prêts d'œuvres d'art contemporain par des artothèques à un musée ou à un pôle métiers d'art et la création par des professionnels d'œuvres Métiers d'art inspirées des œuvres d'art contemporain.

Contact : Stéphanie Pouplier, s.pouplier@pnrpl.com

- **Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)**

Plusieurs Villes ou Pays d'Art et d'Histoire sont installés sur des territoires de Parcs. La Fédération des Parcs naturels régionaux a d'ailleurs signé une convention de partenariat en 2009 avec l'Association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (ANVPAH). Labellisées par le ministère de la Culture et de la Communication, les communes se doivent de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie quotidien et d'inciter un tourisme de qualité.

Néanmoins, il semble que les connexions Parcs-VPAH restent encore sous-employées. Peu de projets sont élaborés en commun. Les Parcs n'utilisent peu ou pas les guides conférenciers des VPAH.

Peut être alors posée la question d'un Parc portant un Pays d'Art et d'Histoire, opération qui jusqu'à maintenant n'a pas été réalisée. Pourtant, cette interaction correspond à une cohérence culturelle et identitaire pouvant faire des Parcs des porteurs logiques d'un PAH.

➔ La valorisation touristique des activités culturelles ?

Le développement touristique des activités culturelles des Parcs est une solution à la recherche de nouveaux moyens financiers. Le Parc des Alpilles a ainsi choisi de développer les liens entre culture et tourisme en créant un poste de "chargé de mission Tourisme, Loisirs, Culture". Cette vision économique de la culture est partagée par de plus en plus d'élus dans les Parcs qui réfléchissent actuellement à la réalisation d'études sur les retombées économiques des activités culturelles (recettes directes et induites).

 *Charte du Parc des Caps et Marais d'Opale : "développer le tourisme basé sur le patrimoine naturel et culturel".*

La question de l'attrait touristique et des retombées économiques des activités culturelles organisées par les Parcs pose un certain nombre de problèmes :

- la question des publics ciblés par les actions, habitants (publics vivant sur le territoire à demeure) et/ou touristes (publics temporaires) : comment concilier les deux publics alors qu'ils n'ont pas les mêmes attentes ?,

- la question de la rémunération des activités culturelles qui ont pour objectif, dans la plupart des Parcs, d'être ouvertes à tous : comment instaurer un droit d'entrée sans toutefois exclure économiquement une partie de la population ?,
- la question de l'esprit de la "culture Parcs", valorisant les aménités culturelles plus que la valeur marchande de la culture : comment valoriser des formes culturelles plus sociales et équitables, tout en produisant des richesses pécuniaires ?.

Malgré tout, les chargés de mission ne font pas l'impasse sur la promotion des activités culturelles. Ce travail se fait en relation avec les chargés de communication (lorsque le Parc possède un service communication) qui appartiennent parfois au même pôle. Plusieurs outils traditionnels sont utilisés pour relayer les informations : le site Internet, les newsletters, le journal des Parcs et les communiqués de presse. L'Internet est devenu aujourd'hui un outil efficace et rapide pour atteindre un maximum de personnes : 30% des Parcs utilisent même les nouveaux réseaux sociaux, essentiellement Facebook. De façon plus exceptionnelle, les chargés de mission interviennent sur les antennes des radios locales pour présenter l'agenda culturel.

Cependant, même si l'information fonctionne parfaitement, les relations avec les acteurs du tourisme restent encore imparfaites. Quelques Parcs, comme ceux de Lorraine (expérience sur le festival "Les insolites de la marionnette") ou du Vexin français, réfléchissent à la possibilité de créer des produits culturels et touristiques, vendus dans les offices du tourisme du territoire.

3.3. Quelles relations avec les acteurs culturels institutionnels ?

Les acteurs culturels institutionnels, pourvoyeurs de crédits mais aussi soutiens techniques, font partie des principaux partenaires des Parcs naturels régionaux. Les relations sont loin d'être automatiques et sereines avec les chargés de mission culture.

→ Les partenariats : enjeux et difficultés

Les Parcs ont bien compris l'importance et les avantages de mettre en place des partenariats avec les acteurs culturels institutionnels. Les enjeux sont nombreux :

- faire reconnaître les Parcs comme des acteurs culturels à part entière, en leur offrant une visibilité accrue parmi l'ensemble des acteurs culturels et en démontrant la reconnaissance par les institutions de la qualité du travail effectué dans le domaine culturel,
- conférer une légitimité jamais acquise aux actions et au travail des Parcs en matière de culture, les Parcs étant souvent considérés comme des espaces naturels sans vocation culturelle,
- fournir des moyens financiers et techniques que ne possèdent pas les Parcs aujourd'hui.

Néanmoins, les partenariats ne sont pas choses aisées à mettre en place. Les chargés de mission sont confrontés à une lourdeur administrative de plus en plus importante. D'autre part, ils doivent faire face aux réticences des partenaires à contractualiser ces relations : les pouvoirs publics et les collectivités territoriales hésitent à s'engager sur des conventions pluriannuelles, du fait de l'incertitude de leurs crédits d'une année sur l'autre.

➔ La contractualisation des partenariats

Certains Parcs ont réussi à garantir des partenariats avec les acteurs culturels institutionnels par la signature de conventions pluriannuelles. Même si les contrats de Parc valident et soutiennent les actions culturelles des Parcs, ils n'ont pas la même force qu'une convention signée par le Parc et un acteur institutionnel, ayant la culture comme unique objet.

La contractualisation d'un partenariat, par la rédaction d'une convention, entraîne un certain nombre d'obligations pour les deux parties signataires :

- pour les deux partenaires : une collaboration et un soutien techniques,
- pour le Parc : la justification des crédits alloués aux actions soutenues par le partenaire, la satisfaction à un possible contrôle et la mise à disposition de pièces administratives ou financières demandées par le partenaire,
- pour le partenaire : l'obligation de verser les crédits prévus dans la convention.

Certains Parcs naturels régionaux ont signé des conventions avec une collectivité spécifique, même si quelques Parcs ont voulu mettre en place des conventions systématiques avec tous les acteurs culturels de leur territoire. Cependant, ces exemples de conventions multipartites restent extrêmement rares.

La mise en place d'une convention territoriale de développement culturel est facilitée dans certaines régions qui ont opté pour une politique culturelle forte, s'appuyant sur des partenariats avec des Parcs ou des Pays. Par exemple, le conseil régional de Midi-Pyrénées a montré une vraie volonté de soutenir les actions en faveur du développement culturel et du patrimoine : des conventions de développement culturel ont été signées avec les Parcs des Causses du Quercy et des Grands Causses.

Parc du Morvan : Convention de développement culturel tripartite¹

Le Parc du Morvan a signé en 2005 sa première convention cadre tripartite, avec l'Etat et la Région, pour une durée de trois ans et renouvelée pour la période 2008-2010. La mise en place de cette convention correspond à un travail de longue haleine entrepris par les chargés de mission culture du Parc depuis une dizaine d'années. La DRAC et la région se sont toujours montrées réticentes à mettre en place des financements sur une durée de trois ans alors que leurs budgets évoluent d'une année sur l'autre.

Trois volets sont distingués : la valorisation du patrimoine, le développement culturel et artistique et l'éducation artistique et culturelle. Convention assez ouverte pour permettre l'innovation, elle est très développée sur le volet patrimonial. Elle se caractérise à la fois par une volonté de faciliter l'accès de la culture à tous et d'installer des coopérations entre les différents acteurs culturels du territoire.

Contact : Sylvie Guilbert, sylvie.guilbert@parcdumorvan.org

La rédaction de conventions tripartites pourrait être encouragée dans les Parcs, en prenant appui sur les différentes conventions existant déjà dans quelques Parcs. Ces conventions demandent du temps, un travail pédagogique des chargés de mission Parc auprès des différentes instances culturelles et surtout, un lobbying des élus. Pour réduire les réticences des partenaires, les conventions pourraient devenir annuelles ainsi que les engagements de financements, comme quelques Parcs l'ont expérimenté très récemment.

→ Les relations Parcs-DRAC

La convention de développement culturel du Parc du Morvan reste un exemple exceptionnel d'une contractualisation des relations entre un Parc et une DRAC. En effet, les partenariats prennent bien d'autres formes qu'un texte écrit ou des financements : participation des DRAC aux réunions des comités scientifiques et des commissions culture, aux jurys de sélection de commande artistique des Parcs, réalisation d'études scientifiques, rencontre avec les conservateurs du patrimoine ... De manière exceptionnelle, certains Parcs peuvent recevoir des commandes publiques de la DRAC.

Les relations avec les DRAC sont plus nombreuses depuis quelques années sur le patrimoine culturel immatériel, les conseillers ethnologie des DRAC soutenant souvent financièrement ou, du moins, techniquement et scientifiquement certains projets.

→ Les collectivités territoriales : des partenaires privilégiés sur la culture

Les partenariats culturels entre les Parcs et les collectivités territoriales, conseils régionaux et généraux, se sont accrus depuis le transfert de compétences nationales aux collectivités, l'exemple le plus récent étant le transfert de l'inventaire aux régions. Certaines collectivités les encouragent aussi fortement lorsque la culture est considérée comme un axe fort de la politique territoriale (participation du Parc des Ballons des Vosges au schéma départemental d'éducation artistique des Vosges).

Les Parcs ayant établi des partenariats avec des services ou des organismes spécifiques des régions restent peu nombreux. Les principaux partenariats concernent les Services Régionaux de l'Inventaire (SRI) qui offrent, dans le meilleur des cas, aux techniciens Parcs des financements pour le recrutement d'un chargé d'inventaire ou mettent à disposition les logiciels d'inventaire ou les compétences techniques des conservateurs de l'Inventaire. Les Parcs travaillent aussi beaucoup avec l'ensemble des agences/offices artistiques régionaux ou départementaux. Les partenariats avec les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC) semblent restés, quant à eux, assez marginaux et surtout très ponctuels, pour l'installation d'une exposition de la collection FRAC sur une commune du Parc par exemple.

Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse : Parade

Le Parc a travaillé avec le Fonds Régional d'Art Contemporain pour proposer une exposition itinérante sur le territoire de la Haute-Vallée de Chevreuse. Présentées sous un chapiteau nomade, inspiré des expositions foraines, des œuvres d'artistes internationaux sont proposées aux visiteurs et commentées par la commissaire de l'exposition, dans trois villes du territoire du Parc.

Contact : Sophie Dransart,
patrimoine.pnr.chevreuse@wanadoo.fr



→ Un partenariat particulier : le Ministère de l'Education nationale

Le Ministère de l'Education nationale encourage depuis quelques années l'éducation culturelle et artistique par le biais des projets d'établissements scolaires qui doivent intégrer une dimension artistique. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour permettre l'entrée de la culture dans les écoles, du primaire au secondaire : le dispositif Artiste Rencontre

Territoire Scolaire (ARTS), les ateliers artistiques ou les classes à projet artistique et culturel (PAC)¹². Néanmoins, dans leur grande majorité, ces dispositifs d'éducation artistique et culturelle s'appuient sur des collaborations avec des acteurs culturels, définies au niveau académique. Ainsi, les Parcs naturels régionaux, en tant qu'acteurs culturels reconnus, peuvent être des partenaires privilégiés des Inspections d'Académies et des établissements scolaires.

Les relations entre les Parcs et le Ministère de l'Education nationale sont déjà anciennes. Cependant, elles peuvent être plus ou moins affirmées en fonction des Parcs selon :

- la place offerte dans la charte à la mission éducation du Parc et à ses relations avec les établissements scolaires de son territoire,
- la part d'initiative des maîtres d'écoles et des directeurs d'établissements scolaires qui peuvent démarcher par eux-mêmes les Parcs,
- les relations (plus ou moins faciles) entre les chargés de mission des Parcs et les personnes en charge de la culture dans les Inspections d'Académie.

De nombreux partenariats ont été initiés par les missions "éducation à l'environnement" qui peuvent jouer le rôle d'intermédiaires entre les chargés de mission culture et les représentants du Ministère de l'Education nationale (inspections académiques). Les partenariats sur le volet éducation à l'environnement peuvent alors déboucher sur des partenariats culturels. Ainsi, quelques Parcs ont signé des conventions sur des projets artistiques.

Par exemple, le Parc des Boucles de la Seine Normande a mis en place une Convention Locale d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) pour une période de trois ans (2010-2012). Par le biais de l'appel à projets scolaires "Là où je vis, là où j'habite ... j'agis!", sur une thématique annuelle en lien avec le développement durable, le Parc de Scarpe-Escaut travaille en collaboration avec l'Inspection académique du Nord (convention partenariale).

Néanmoins, malgré quelques exemples de partenariats réussis, le travail entre l'Education nationale ou ses représentants dans les Inspections académiques et les chargés de mission culture semble assez sensible. Plusieurs explications peuvent être avancées :

- la difficulté pour les Inspections académiques d'identifier les Parcs naturels régionaux comme des référents de projets culturels,
- le fléchage du contenu des projets culturels par l'Education nationale (listes d'artistes prédéfinies), laissant peu de place à l'initiative des chargés de mission culture et à une réflexion commune autour d'un véritable projet d'éducation artistique.

Ces difficultés expliquent que des projets Parcs-publics scolaires existent hors de toute intervention des Inspections académiques. Le Parc du Morvan a ainsi fait appel à une société reversant sa taxe d'apprentissage à un lycée agricole, lui permettant de recevoir un artiste en résidence.

¹² Pour l'ensemble des dispositifs mis en place par le Ministère de l'Education nationale, voir le site Internet : <http://eduscol.education.fr/cid47155/l-ecole-transmission-culturelle.html>.

IV. Le savoir-faire Parc en matière de culture

Les spécificités des territoires, leurs avantages et leurs limites contraignent les chargés de mission à mettre en place un savoir-faire Parc spécifique en matière de culture : les actions culturelles proposées sortent des sentiers battus, valorisent l'expérimentation.

4.1. Une dynamique culturelle territoriale

Le savoir-faire Parc des chargés de mission culture se caractérise par la mise en place et l'animation quotidienne d'une dynamique culturelle territoriale. La culture et les activités culturelles permettent de rendre vivant un territoire, de le dynamiser et de le fédérer. Elles jouent alors un rôle prépondérant dans la question de l'attractivité et de la visibilité du Parc et de son territoire auprès des habitants traditionnels ou des nouveaux habitants potentiels, mais aussi auprès des entreprises, créatrices de richesses économiques.

➔ **La connaissance et la mise en réseau des acteurs du territoire**

Richesse humaine et vivier de savoir-faire techniques et artistiques, les acteurs culturels sont les principaux créateurs de la dynamique culturelle territoriale. Il apparaît donc primordial de les connaître et de les recenser, cette connaissance étant même posée comme un préalable dans quelques chartes de Parcs. Les avantages sont nombreux et, notamment :

- une connaissance du maillage culturel et artistique du territoire et des attentes des acteurs culturels pour mettre en place une offre culturelle et/ou touristique adaptée,
- un regroupement de personnes ayant le même intérêt pour défendre la culture et devenir une force de lobby auprès des hommes politiques du territoire,
- la mise en place de projets fédérateurs pour créer une stratégie et une offre culturelles globale, à l'échelle d'un territoire.

👁 *Charte du Parc de la Montagne de Reims : "améliorer la connaissance des tissus culturels et artistiques du territoire".*

👁 *Charte du Parc des Landes de Gascogne : "créer et conforter les réseaux culturels du territoire pour une culture partagée".*

La connaissance des acteurs culturels du territoire du Parc se fait, la plupart du temps, lors d'une première phase, de manière empirique, par le travail au quotidien des chargés de mission, lors de réunions, de rencontres. Ces relations débouchent souvent sur une identification plus précise et systématique de ces acteurs. Plusieurs Parcs ont mis en place des questionnaires pour répertorier les données, les questionnaires étant envoyés, par exemple, aux intercommunalités et aux offices du tourisme situés sur le territoire du Parc. L'utilisation du média Internet a permis à quelques Parcs d'offrir aux usagers des sites Internet des Parcs de véritables bases de données. L'annuaire arrive parfois à dépasser ces créateurs d'origine pour trouver une vie (presque) indépendante, en devenant une plateforme de diffusion et de promotion culturelle.

Quelques exemples d'annuaires culturels sur Internet des Parcs naturels régionaux

Parcs naturels régionaux	Annuaire culturels – Liens Internet
Ballons des Vosges	http://www.parc-ballons-vosges.fr/culture_patrimoine/annuaire-culturels/
Haute-Vallée de Chevreuse	http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/annuaire-parc-naturel-chevreuse.html
Périgord-Limousin	http://www.parc-naturel-perigord-limousin.fr/culture_et_patrimoine/annuaire_des_ressources_culturelles_du_perigord_limousin
Verdon	http://www.annuaire-culturel-verdon.org/

La connaissance et la diffusion des données sur les acteurs culturels du territoire est une première étape vers le travail de mise en réseau animé par les chargés de mission culture des Parcs. Cette mise en réseau prend une multitude de formes :

- la réalisation d'un calendrier annuel avec l'inventaire de toutes les activités culturelles sur le territoire du Parc et la diffusion de l'information,
- la mise en place d'opérations communes, de projets fédérateurs pour faire travailler les acteurs culturels ensemble,
- la mobilisation des acteurs culturels dans le groupe de travail culture du Parc,
- la redirection des porteurs de projets, par les chargés de mission culture, vers les bons interlocuteurs,
- la mise en place de journées de formation en méthodologie de projet culturel,
- la valorisation des démarches participatives dans les projets culturels initiés par les Parcs, notamment dans le cadre des inventaires du patrimoine immatériel.

Parc de la Narbonnaise : Panorama des acteurs culturels

Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée a choisi d'orienter le travail du service culture-patrimoine vers le patrimoine immatériel. Ainsi, l'identification des acteurs culturels du territoire passe par une vision ethnologique inédite, les considérant comme un véritable patrimoine vivant.

Chaque année, un comité de pilotage se réunit pour sélectionner douze acteurs culturels, dans des domaines artistiques et culturels très variés. Un ethnologue rédige leurs portraits qui sont ensuite illustrés par un photographe professionnel. Ces portraits sont ensuite chargés sur le site Internet du Parc, créant ainsi une base de données d'informations utiles et riches pour l'ensemble des acteurs culturels. Une identification et une création de réseau culturel des acteurs différentes mais efficaces !

Contact : Marion Thiba, m.thiba@parc-naturel-narbonnaise.fr

➔ **L'articulation territoriale dans le domaine de la culture**

L'intercommunalité culturelle est déjà un projet ancien qui a connu plusieurs phases dont les lois de décentralisation en 1982 et 1983 ou la loi Raffarin de 2004. Depuis quelques années, les transferts des compétences culturelles vers les intercommunalités de projets se sont intensifiés. En 2010, 92% des communes relèvent d'un EPCI à fiscalité propre. Sur ces 92%, 86% ont pris la compétence culturelle. Selon ces chiffres, les intercommunalités

apparaissent donc aujourd'hui comme les principaux interlocuteurs culturels des territoires¹³. Cependant, 20% des EPCI ayant pris la compétence culturelle ne conduisent pas d'actions¹⁴. Cette proportion importante tend à démontrer que la compétence culturelle ne coïncide pas obligatoirement avec la mise en place de moyens financiers.

Les relations de travail entre les intercommunalités culturelles et les Parcs sont donc rendues nécessaires par la place prise par les intercommunalités dans le domaine culturel, les relations sont d'autant plus naturelles pour les quelques Parcs qui portent un Pays. Cependant, sur l'ensemble des Parcs étudiés, le travail en commun avec les EPCI ou les Pays se fait selon les opportunités, les projets culturels, voire même les souhaits politiques des élus. De nombreux chargés de mission des Parcs ressentent un manque de coordination générale et systématique. Ce manque d'organisation tend à démontrer qu'il n'existe que peu de structuration globale de l'offre culturelle sur les territoires.

☞ *Charte du Parc du Verdon : axe Intercommunalité, équipements culturels*
"renforcer les complémentarités avec les intercommunalités de projet",
"développer une collaboration avec les agglomérations".

La coopération adroite et complète entre les Parcs et les intercommunalités à compétence culturelle et la mise en cohérence des actions possèdent plusieurs avantages :

- la mise en place d'une véritable gouvernance sur le territoire du Parc,
- la mutualisation du coût financier des actions culturelles,
- l'utilisation de nouveaux lieux culturels, voire la diversification des usages des lieux culturels et patrimoniaux,
- la mise en place d'offres croisées et complémentaires permettant la mise en place d'un projet culturel le plus complet possible,
- l'adaptation des projets culturels à la situation des bassins de vie spécifique que représentent les intercommunalités,
- le déplacements des publics vers d'autres zones du territoire du Parc et le captage des publics des intercommunalités qui n'habitent pas sur le territoire du Parc.



Parc des Pyrénées catalanes : le travail avec le Pays Terres romanes

Le Parc des Pyrénées catalanes a été créé en 2004 et le Pays Terres romanes a été reconnu en 2005, avec un volet culturel très important dans sa charte de Pays.

Une convention de partenariat a été rédigée pour séparer les pôles de compétences pour les communes situées dans le Pays et dans le territoire du Parc : des thèmes avec une animation privilégiée par le Pays, des thèmes d'animation partagée et des thèmes d'animation privilégiée du Parc dont le patrimoine, les actions culturelles et la sensibilisation au patrimoine.

La coopération passe par l'implication du Parc auprès du Pays avec la présence de la chargée de mission dans les groupes de travail et dans la commission culture du Pays.

Plusieurs actions ont été montées en collaboration : l'Union des cinémas Terres Romanes, le Réseau des bistrots de Pays, l'Union des écoles de musique.

Contact : Christelle Frau, christelle.frau@parc-pyrenees-catalanes.fr

¹³ Sur l'intercommunalité culturelle, voir la fiche réalisée en 2008 par le ministère de la culture (cf. boîte à outils): <www2.culture.gouv.fr/deps/fr/2008-5interco.pdf>.

¹⁴ Sur les chiffres, voir le compte-rendu de la journée d'information et d'échanges "Intercommunalité et projets culturels" de mars 2009, organisée par le Parc des Causses du Quercy et l'ADDA du Lot (cf. boîte à outils). 32

Quelles sont les conséquences d'avoir transféré une compétence culturelle à différents EPCI situés sur un territoire de Parc ou d'avoir intégré la culture dans les contrats territoriaux ? Le risque principal est certainement de provoquer une concurrence entre les intercommunalités et les Parcs, dans le domaine de la culture. Les intercommunalités peuvent considérer la culture comme leur pré carré, rendant les Parcs moins légitimes auprès des élus et des habitants.

Les communes et les EPCI dont le territoire est classé Parc doivent mettre en œuvre la charte dans le cadre de leurs compétences. Lorsqu'une commune a délégué une compétence à un EPCI, il devra à son tour agir conformément à la charte du Parc. La coordination culturelle se fait de manière différente selon les Parcs. Le Parc des Landes de Gascogne gère l'animation culturelle pour le Pays, sur le territoire Parc. Le Parc du Périgord-Limousin a choisi de travailler sur le thème de la culture occitane à la suite d'un partenariat avec les Pays situés sur son territoire.

Le Parc des Causses du Quercy est allé plus loin encore dans l'articulation en mettant en place avec le Pays Bourrian un Groupement d'Action Locale (GAL) depuis 2001, dans le cadre de Leader +. Ils ont ainsi posé leur candidature au Pôle d'Excellence rurale. Toutes les années, ils mettent en place un projet de saison culturelle itinérante, en privilégiant des compagnies et des artistes professionnels des deux territoires.

4.2. Le choix de l'expérimentation : pour faire une autre culture

Les Parcs naturels régionaux sont connus et reconnus pour leur travail volontaire d'expérimentation dans le domaine culturel. Cette expérimentation est déjà ancienne, rendue obligatoire par les spécificités des territoires des Parcs et par une volonté de promouvoir une autre culture.

➔ **Faire une culture "hors les murs" et valoriser les circuits courts culturels**

Dans tous les Parcs, l'expérimentation dans le domaine de la culture passe par la mise en place d'une programmation culturelle différente, loin de la culture "institutionnalisée" qui est proposée dans des lieux culturels institutionnels, clairement repérés dans les territoires.

En effet, les Parcs privilégient l'investissement artistique de nouveaux espaces. Cette volonté est parfois sous-tendue par des impératifs logistiques dans les Parcs qui ne possèdent pas ou peu d'équipements culturels tels que des musées, écomusées ou salles de théâtre. Ces Parcs, plus particulièrement, doivent alors rechercher de nouveaux lieux d'appui de leurs programmations culturelles.

Au-delà de ces impératifs matériels, cette volonté de proposer une culture "hors les murs" revêt pour l'ensemble des chargés de mission des objectifs bien plus importants :

- permettre au plus grand nombre de personnes l'accès aux activités culturelles, sans les freins physiques et psychologiques que peuvent représenter l'entrée dans des lieux culturels institutionnels,
- réintroduire une activité festive sur certains territoires et lieux en voie d'abandon,
- susciter de l'échange et du lien social entre les artistes et les populations, tout en valorisant un mouvement des artistes vers les spectateurs et non l'inverse.

Ainsi de nombreuses activités culturelles sont donc proposées dans de nouveaux lieux, sans vocation culturelle première mais qui maillent les territoires des Parcs. Les exemples sont nombreux comme les Cafés Margot dans le Parc du Morvan ou les Patoisades dans les estaminets du Parc des Caps et Marais d'Opale. Les activités se concentrent essentiellement dans des lieux patrimoniaux encore non (ou peu) valorisés et dans les bistrots. De manière générale, ces nouveaux lieux investis par la culture sont :

- des lieux de sociabilité, de réunion (cafés, places de villages),
- des lieux fréquentés par l'ensemble de la population,
- des lieux bien repérables et bien repérés dans le paysage,
- des lieux multifonctions avec parfois des tâches de service public (poste).

Parc des Caps et Marais d'Opale : les Patoisades

Depuis 2001, le Parc a mis en place un festival de langue picarde, dans les estaminets du territoire du Parc, avec un double objectif :

- animer la vie des villages par l'organisation de plusieurs soirées spectacles dans des Estaminets Randonnés labellisés,
- de conserver une identité et une mémoire orale.

Touchant les habitants et les touristes randonneurs, ces soirées sont l'occasion de manger des spécialités locales tout en assistant à un spectacle. En 2009, les Patoisades regroupent un réseau d'une vingtaine d'estaminets et près de 7.500 spectateurs lors de 150 soirées.

Contact : Delphine Panossian, DPANOSSIAN@parc-opale.fr



➔ **Promouvoir la transversalité des approches**

La transversalité des approches est prônée dans l'ensemble des Parcs. La culture, comme l'éducation au territoire, est la thématique privilégiée pour provoquer le décroisement des missions et du travail des différents techniciens. Le medium artistique, quel qu'il soit, devient alors un outil de sensibilisation pour diffuser des informations, des actions et pour faire comprendre le projet de territoire.

Ce travail de transversalité n'est pas aisé, obligeant les chargés de mission à coopérer tous ensemble malgré des méthodes de travail différentes les unes des autres. Ainsi, dans quelques Parcs, le réflexe de faire appel aux chargés de mission culture n'est pas encore ancré dans les esprits : les actions communes sont alors ponctuelles.

Parc de Lorraine : Les Marches à Petite Vitesse

Le paysage quotidien de plusieurs villages dans le Parc de Lorraine a été bouleversé par le tracé et le passage de la Ligne à Grande Vitesse. Le Parc, cherchant à aider les habitants à s'approprier et comprendre ses bouleversements, a organisé en 2007 plusieurs randonnées le long de la ligne, ponctuées par des interventions théâtrales construites à partir de paroles d'habitants, d'expositions de photographies et de visuels pris par les riverains et intervenants. La perception artistique a donc été utilisée, accompagnée par les réflexions des paysagistes et des archéologues, pour poser un diagnostic.

Contact : Sandrine Close, sandrine.close@pnr-lorraine.com

D'autres Parcs ont choisi de faciliter le travail en sélectionnant une thématique commune. Souvent, la question du paysage permet de mener des actions aussi bien avec les chargés de mission urbanisme et paysage, culture, éducation à l'environnement, biodiversité. Le Parc de Lorraine, quant à lui, met en place une action transversale chaque année, avec une thématique nouvelle (la biodiversité pour 2010).

4.3. La culture au service des "valeurs Parc"

À la différence des institutions culturelles de l'Etat ou des collectivités, les Parcs travaillent à promouvoir une culture différente, correspondant au patrimoine de leurs territoires et valorisant les valeurs défendues par le réseau des Parcs naturels régionaux.

➔ La sensibilisation aux enjeux du développement durable

Outil transversal, la culture est considérée comme un instrument pour sensibiliser les habitants et les touristes aux enjeux du développement durable, pour inciter à une prise de conscience face à la fragilité de la nature. Par exemple, quelques Parcs ont choisi d'utiliser la culture pour animer des Plans Climat, pour illustrer les risques de la pollution lumineuse avec, par exemple, la mise en place du Jour de la Nuit ...

Parc de l'Avesnois : le Ciné DD

Le Parc a mis en place depuis septembre 2009 le Ciné DD, programmation cinématographique autour de questions d'actualité, suscitant un débat après les projections de films et se terminant par la dégustation des produits locaux de l'Avesnois.

Mis en place avec les points de diffusion cinématographiques du territoire et les réseaux régionaux de développement du cinéma en milieu rural, il compte à ce jour une vingtaine de séances, réunissant ainsi près de 900 habitants. Outil de découverte de films, de discussion, le Ciné DD permet aussi de rassembler des acteurs de l'économie solidaire et sociale, des agriculteurs, des associations naturalistes, des jeunes et des moins jeunes.

Contact : Odile Monsigny, odile.monsigny@parc-naturel-avesnois.com

👁 *Charte du Parc de Scarpe-Escaut : "développer et diffuser une création culturelle valorisant les patrimoines et les ressources durables du territoire".*

➔ La culture pour rendre les territoires accueillants et fiers

Certains territoires de Parcs sont confrontés à une perte progressive de leurs habitants et, donc, à la mort annoncée de la vie sociale. La culture, lorsque qu'elle n'est pas repliée sur elle-même, peut servir à rendre attractif un territoire. D'ailleurs, cette fonction de la culture est acceptée par tous, des chargés de mission aux élus.

Pour rendre un territoire attractif pour de nouvelles populations, il est absolument nécessaire de sauvegarder ce qui le rend unique : son identité. Tous les Parcs considèrent la culture comme l'outil principal et privilégié de défense et de valorisation de son identité. Lorsque l'on accepte cet enjeu capital assigné à la culture, la place secondaire laissée au développement culturel peut apparaître même étonnante. En effet, la culture favorise l'appropriation

identitaire du Parc et de son territoire par les habitants et par les nouveaux arrivants, elle rend vivant les usages et les traditions.

👁 *Charte du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée : "dynamiser la culture occitane et le patrimoine linguistique".*

La culture fait aussi partie des principaux services à la population, en organisant de l'événementiel culturel, en créant des lieux de production ou de diffusion artistique. La plupart des Parcs utilisent d'ailleurs leur Maison de Parc comme un lieu d'exposition, se transformant parfois en lieu de spectacle. Certains ont aussi choisi d'appuyer leur politique d'animation culturelle sur des équipements du type musée ou écomusée. Néanmoins, du fait de leur lourdeur financière et administrative, de nombreux équipements culturels ont été récemment transférés aux départements.

La culture offre aussi des moments privilégiés de rencontre, de discussion et de transmission entre les habitants de tous âges. Les actions culturelles proposées créent toujours du lien social en permettant aux gens de se retrouver, de débattre, en les mobilisant pour participer à un projet collectif.

👁 *Charte du Parc du Vercors : "faire des patrimoines culturels un vecteur de la qualité et un lien entre les générations actuelles et futures", "soutenir les initiatives culturelles locales valorisant les produits, savoir-faire et les patrimoines du Vercors, vecteurs de lien social".*

Parcs du Massif central : Parcs en résidence

L'ensemble des Parcs du Massif central a demandé à des artistes de créer des œuvres artistiques qui interrogent sur la manière d'accueillir et d'intégrer de nouveaux habitants dans les territoires des Parcs. Cinq collectifs d'artistes se sont installés dans les Parcs, dans le cadre de résidences, pour vivre au plus près des habitants.

L'opération Parcs en résidence avait pour objectif d'encourager les échanges entre les habitants sur la notion de l'accueil de nouvelles populations sur des territoires qui connaissent des risques de désertification. La culture était alors conçue comme un médium de réflexion, d'animation et de création de débat.

Conclusion et perspectives de travail

Cette étude avait pour vocation de faire le point sur les pratiques culturelles des Parcs, après une latence du réseau culture. Le bilan était utile pour les Parcs et la Fédération afin de :

- découvrir le travail de chacun en mutualisant les expériences,
- aller à l'encontre de certaines idées reçues,
- s'ouvrir à de nouvelles expériences et idées,
- prendre conscience de la place politique limitée de la culture au sein des Parcs.

Elle ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour l'avenir qui auront une importance stratégique pour la place de la culture dans les Parcs, mais surtout au sein de la Fédération. La conclusion principale de cette étude est que malgré toutes les initiatives des chargés de mission, la culture n'est pas encore un sujet légitime auprès de l'ensemble des partenaires traditionnels (et pourvoyeurs de fonds). Pour faire évoluer cette vision, des solutions peuvent être proposées.

→ **Systématiser la transversalité de la culture** pour faire une vraie "culture Parc", imprégnée de l'ensemble des thématiques et problématiques traitées dans les Parcs : il est indispensable de ne pas réduire la culture en général simplement au patrimoine ou à la création contemporaine mais d'aller au-delà, tout en restant attaché au territoire. La culture produite dans les Parcs peut participer à la révolution culturelle du développement durable. Mettre en avant la transversalité de la culture est un travail de longue haleine, demandant beaucoup d'explication, de discussion avec les autres techniciens des Parcs mais il est indispensable.

→ **Stimuler le soutien politique à la culture et au réseau culture** dans les instances des Parcs et de la Fédération en participant activement à la Commission Aménagement du territoire et en faisant entendre un point de vue unifié, en encourageant le choix de la thématique "culture" pour un Congrès des Parcs et l'entrée d'un chercheur spécialiste (et très motivé) de la culture dans le CORP.

→ **S'interroger sur le devenir du réseau culture** en encourageant la transversalité de la culture, peut-être serait-il intéressant d'ouvrir largement le réseau à l'ensemble des chargés de mission des Parcs pour permettre une appropriation de la culture et de ses missions, pour éviter de faire une culture fermée mais bien ouverte aux territoires, à la coopération et à toutes les thématiques (paysage, urbanisme, énergie, architecture, biodiversité, tourisme, éducation à l'environnement ...).

De plus, la création d'un poste spécifique de chargé de mission s'occupant uniquement de la culture à la Fédération des Parcs est un préalable et prouverait la prise en compte du devenir de la thématique culture dans les Parcs. Aujourd'hui, l'année 2010 a été une année importante pour le réseau culture avec un nouvel élan insufflé par le recrutement d'une stagiaire sur une durée de six mois, la mise en place d'une boîte à outils ainsi que des pistes de travail pour l'avenir.

Malheureusement, la culture ne peut représenter qu'environ 15% du temps de travail du chargé de mission aménagement du territoire et culture. Le travail d'animation de la Fédération est toujours fructueux pour les Parcs comme le prouve le doublement des effectifs du réseau urbanisme depuis la création d'un poste de chargé de mission à la Fédération.

Ce poste de chargé de mission culture permettrait une appropriation technique de la culture, assurant ainsi une meilleure lisibilité de la thématique ainsi qu'un partage régulier des connaissances, l'organisation des séminaires et des journées formation, une veille législative et un suivi des appels d'offre. Le coût d'un poste est estimé à 63.000 euros. Compte tenu des résultats financiers, au-dessus du prévisionnel, la commission aménagement du territoire pourrait assurer la moitié du coût grâce aux partenariats mis en place avec le Ministère de la Culture et la DATAR, l'autre moitié par le réseau des Parcs soit 680 euros par Parc. Le renouveau de la culture ou son abandon par la Fédération des Parcs est à ce prix.

www.parcs-naturels-regionaux.fr



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr